Le Petit économiste - Actualité économique locale > Communiqués > Pierre HURMIC, nouveau Président de l'agence d'urbanisme Bordeaux (...)



Pierre HURMIC, nouveau Président de l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine

lundi 26 octobre 2020, par lpe

Le conseil d'administration de l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (a'urba), réuni ce jeudi 15 octobre, a procédé à l'élection de son nouveau bureau.

Pierre HURMIC, maire de Bordeaux et premier vice-président de Bordeaux Métropole, est élu président de l'a-urba ; il succède ainsi à Véronique FERREIRA.

L'a-urba : identité et missions

Association créée en 1969, l'a-urba est l'outil partenarial et stratégique de développement des territoires bordelais, girondins et aquitains. Par ses diagnostics, ses réflexions prospectives, ses démarches de projets, elle travaille à toutes les échelles, du quartier jusqu'aux systèmes métropolitains.

Entreprise publique de matière grise, l'agence éclaire les responsables locaux dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et de leurs politiques publiques. Sous la direction de Jean-Marc Offner depuis 2009, elle compte une soixantaine de collaborateurs.



Composition du bureau :

- Président : Pierre HURMIC, maire de Bordeaux, premier vice-président de Bordeaux Métropole
- Vice-présidents :
- Véronique FERREIRA, vice-présidente de Bordeaux Métropole. Représentante du président de Bordeaux Métropole au sein du bureau,
- Isabelle BOUDINEAU, vice-présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine. Trésorière de l'a-urba,

- Sylvie CASSOU-SCHOTTE, vice-présidente de Bordeaux Métropole,
- Alain CHARRIER, conseiller départemental de la Gironde,
- Renaud LAHEURTE, directeur départemental des Territoires et de la Mer de Gironde.

Le conseil d'administration compte 18 membres de droit : représentants de l'État, de Bordeaux Métropole, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental de la Gironde, de la CCI Bordeaux-Gironde, du Grand Port Maritime de Bordeaux, de l'Université de Bordeaux et les représentants du premier collège des membres adhérents (communes de la métropole et hors métropole, EPCI et les syndicats mixtes) et du deuxième collège (personnes morales de droit public ou privé en charge d'une mission de service public).

www.aurba.org